

de celle du sénateur Wagner, sénateur plein de promesses mais dont la présence ici a été de trop courte durée.

J'aimerais ensuite mentionner la perte que nous subissons en la personne du sénateur McNamara qui prend sa retraite. Pendant ces neuf ans de présence au Sénat, son excellente connaissance des affaires, et notamment du commerce mondial, nous a été très précieuse. J'aimerais ensuite évoquer mon homonyme, ou homonyme en partie, le sénateur Harold Connolly dont la santé malheureusement ne lui a pas permis de participer ces dernières années à nos travaux autant qu'il l'aurait souhaité.

Mais j'aimerais tout particulièrement parler de notre grand ami, le sénateur Forsey. Depuis sa première intervention au Sénat, il y a neuf ans, sa carrière a été une des plus prometteuses qui soient, et en neuf ans de présence ici, il n'a jamais démenti nos espoirs. Il a su étendre et affirmer son influence non seulement au Sénat, mais au Parlement et à tout le pays.

D'autres l'ont dit avant moi, le sénateur Forsey était l'un des membres du Sénat les plus éloquents qu'il nous ait été donné d'entendre, et dans une langue comme dans l'autre. Le sénateur Forsey avait une parfaite compréhension du Parlement et du processus législatif, comme l'a démontré parfaitement sa présence à la présidence du comité des règlements et autres textes réglementaires. Peut-être les travaux de ce comité n'ont-ils pas suscité beaucoup de publicité, au sens réel du terme, mais le sénateur Forsey a compris l'importance des décrets et des règlements, leur effet sur les lois et le système juridique, et il savait voir en quoi ils pouvaient élargir les textes indument ou dépasser l'esprit de la loi, et en quoi ils pouvaient outrepasser les droits des citoyens.

Pendant de nombreuses années, cette question a été un des principaux sujets de préoccupation de la Chambre des lords, au Royaume-Uni, et le sénateur Forsey a toujours montré la même vigilance, vigilance qui doit rester un des principaux soucis de cette Chambre. Le travail est fastidieux, il abonde en détail, et il exige un soin méticuleux, de l'intelligence et du jugement. Le sénateur Forsey et le comité, à qui je dois également rendre justice, ont su parfaitement être à la hauteur de la tâche.

Je crois cependant que l'apogée de la carrière du sénateur Forsey a été marquée par le grand débat constitutionnel qui s'est tenu à la Chambre et au comité en 1978. Sa vie d'étude et son expérience, ses années à l'Université McGill, les liens très étroits qui l'unissaient non seulement au très honorable Arthur Meighen, mais à d'autres spécialistes du droit constitutionnel de son temps, lui ont été extrêmement précieux pendant ce grand débat et à l'occasion des travaux que nous avons dû accomplir et que nous sommes sans doute appelés à poursuivre à présent. Ses interventions, ses lettres, ses articles et les entrevues qu'il a accordées ont fait le délice des media, mais ils nous ont également enchantés. Il avait des idées qui renverraient le Sénat et les comités parlementaires. Le sénateur Forsey a donc rendu un service signalé non seulement au Sénat, mais à nos institutions nationales et à notre pays. En partant d'ici et du Parlement, il laisse un grand vide derrière lui.

● (1440)

Permettez-moi, monsieur le Président, de profiter de l'occasion pour dire quelques mots à propos de mon collègue, M.

Maurice Bourget. Si je vous en demande la permission, c'est qu'à l'époque où j'avais les privilèges et les attributions de leader ici, il en était le Président.

Son décès nous a causé un des plus grands chocs de ces dernières années, car à peine quelques jours auparavant, il avait présidé aux délibérations de cette Chambre en l'absence du Président. Le Parlement ne sera plus le même sans Maurice Bourget. Il faisait partie de notre équipe depuis une quarantaine d'années. Maurice Bourget était un gentleman; il était courtois, cultivé et prévenant; mais avant tout, il était bon.

Ses amis au Parlement étaient nombreux, des deux côtés de la Chambre. Il en comptait aussi à l'étranger: en Europe, au Proche-Orient, aux États-Unis, bref, dans tous les endroits où son travail de parlementaire l'avait mené. Il avait des amis partout au Canada, mais surtout dans la province de Québec, et peut-être plus particulièrement à Lévis, sa ville natale.

Sa maison dressée sur les falaises de Lévis surplombant le port de Québec, nous permet d'entrevoir comment Maurice Bourget voyait notre grand pays. La ville de Québec vue du fleuve est un des plus beaux spectacles qui soient. Chaque fois que les Bourget se mettaient à leurs fenêtres, ils pouvaient contempler à loisir ce panorama qui rappelle les débuts de notre histoire; Cartier, Champlain sont passés par là; les Indiens venaient là pour faire le commerce; les coureurs de bois partaient de là pour leurs expéditions vers l'intérieur du pays; les colons, les missionnaires sont venus là, et les commerçants se servaient naturellement du fleuve, à l'époque l'unique voie praticable vers l'intérieur.

Toute cette histoire était à la base de la pensée, de la philosophie et de la vie même de Maurice Bourget; d'ailleurs il en était fort conscient. L'histoire faisait partie intégrante de sa conception du Canada auquel il était profondément attaché.

Je me souviens qu'à l'époque où les premières voix du séparatisme se sont fait entendre, il m'avait téléphoné de Lévis pour me faire part de la vive émotion et de la grande inquiétude que ces manifestations lui inspiraient. Je me souviens de ses propos: «Qu'essayent-ils de faire à mon pays?» Il n'avait pas dit «à notre pays» ni «à votre pays», mais bien «à mon pays». Il s'estimait lésé dans ses droits de citoyen canadien par les propositions séparatistes, et il a ajouté ceci: «Nous ne pouvons leur permettre de réussir. Ils ne réussiront pas!»

De par sa formation, Maurice Bourget était ingénieur, et c'est à ce titre qu'il était consulté; mais à titre de Président, il a fait preuve d'une impartialité rare même chez les juristes. Il comprenait instinctivement les règles à appliquer au Parlement ainsi que le décorum à observer au Sénat. Il a été l'un des plus grands Présidents que nous verrons jamais au Parlement.

Nous adressons nos condoléances les plus sincères à sa veuve et à ses deux charmantes filles.

[Français]

Le sénateur Denis: Honorables sénateurs, je veux tout simplement ajouter un mot en hommage à la mémoire de mon ami personnel et intime, l'honorable Maurice Bourget. Je crois que l'on est d'accord pour dire qu'il fut un collègue de grande valeur. Je crois qu'on est aussi d'accord pour dire qu'il fut un président de grande compétence. Je peux dire, également,